



***Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
et du Pays de Châlons-en-Champagne***

33

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2011

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Procès-verbal du comité syndical du 6 décembre 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du 5 juillet 2011
2. Compte rendu de l'activité du bureau
3. Information sur la transcription de la directive européenne "inondation"
4. Approbation des délibérations :
 - . Modification du budget primitif
 - . Approbation de la Charte des Paysages du Champagne
 - . Constitution d'un groupement de commandes entre Reims métropole, Cités-en-Champagne, les Pays de Châlons-en-Champagne, d'Epernay et de Reims et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dans le cadre de la réalisation de l'étude des mobilités durables
7. Questions diverses

L'an deux mille onze, le 6 décembre, à 18 heures 30, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne, désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2008 se sont réunis à la salle de l'Alcazar de Saint-Memmie sur convocation en date du 28 novembre 2011 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient excusés :

MM. BOURG-BROC – DEVILLIERS – HANNETEL – LEBAS – RINADO. Mme CHOCARDELLE.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

M. APPERT pour M. GOBILLARD
M. DIEZ pour M. HUGUIN
M. FURNE pour M. JACQUET
M. HUET pour M. BIERI
M. JESSON pour M. LONCOL
M. VAROQUIER pour M. ARROUART
Mme RAGETLY pour Mme LAVEFVE

Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. ARNOULD – APPARU – BERTON – FENAT – GODART – GOUGELET – LECLERE – LEFEVRE – MAILLET – MAINSANT – MANDIN – PARÉ – PERARDEL – POUPART – RIBES.

♦ Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

MM. BIAUX – DEVAUX – DOUCET – FERMIER – FLOT – GALICHET – GAUMONT – JESSON – LIBERA – THILLY – VALTER. Mmes MITTEAUX-HUSSENET – RAGETLY – TRONCHET.

♦ Communauté de Communes des Sources de la Vesle

MM. APPERT – VAROQUIER.

♦ Communauté de Communes de Jâlons

MM. COLLARD Bernard – COLLARD Daniel – LE PORTIER – LEHERLE – VIARD.

♦ **Communauté de Communes de la Guenelle**

M. FURNE.

♦ **Communauté de Communes du Mont de Noix**

MM. DUBOIS – FAUCONNIER – GERVAISE. Mme ANCELLIN.

♦ **Communauté de Communes de l'Euport**

MM. BOURBIER – GRIFFON – ROULOT.

♦ **Communauté de Communes de la Vallée de la Craie**

MM. BRIGNOLI – HERISSANT – SCHULLER. Mmes DROUIN – MENISSIER.

♦ **Communauté de Communes de la Région de Suippes**

M. DIEZ. Mme GANGAND.

♦ **Communauté de Communes de la Région de Mourmelon**

MM. BERNARD – GIRARDIN – MAIZIERES.

♦ **Communauté de Communes de la Région de Condé**

Mmes BOURÉ – CHEVANNE-LENGLET – NICLET.

♦ **Communauté de Communes de la Vallée de la Coole**

MM. HUET – LACOURT – ROSSIGNON.

♦ **Commune indépendante**

M. GALLOIS (Athis)

M. JANSON (Les Grandes Loges)

Autres participants

M. CHONÉ Jean-Marc

Mlle BENOIT Audrey

Directeur d'Etudes (AUDC)

Assistante d'Etudes (AUDC)

M. JESSON

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre participation à ce 33^e comité syndical qui se déroulera selon un timing extrêmement serré car une réunion sur la réforme de l'intercommunalité organisée par l'Association des Maires de la Marne est prévue à 18 H 30. Je voudrais remercier Pierre FAYNOT et Régis FERMIER, respectivement maire et premier adjoint de Saint-Memmie qui ont bien voulu nous accueillir dans cette salle de l'Alcazar.

Le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle notre ordre du jour qui comprend :

- **L'adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2011,**
- **Le compte rendu de l'activité du Bureau,**
- **L'approbation des délibérations suivantes :**
 - Modification du budget primitif,
 - Approbation de la Charte des Paysages du Champagne,
 - Approbation de la modification du schéma directeur,
 - Constitution d'un groupement de commandes entre Reims Métropole, Cités-en-Champagne, les Pays de Châlons-en-Champagne, d'Epernay et de Reims et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dans le cadre de la réalisation de l'étude des mobilités durables,
- **Des questions diverses.**

Nous avons initialement prévu un point d'information sur la transcription de la directive européenne "inondation". Une réunion du comité territorial de bassin pour le secteur "Vallées de Marne" s'est tenue à Châlons le 25 novembre. Peu d'élus du syndicat mixte ont pu assister à cette réunion.

Au vu des éléments présentés dans le cadre de ce que l'Etat appelle l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRi), il ressort assez clairement une concentration d'enjeux sur le territoire du Pays châlonnais en ce qui concerne la population exposée, les incidences sur les activités économiques et l'emploi et le fonctionnement des grands équipements publics. Cette conjonction d'enjeux soulève des interrogations sur la suite de la démarche avec une possible inscription du Pays de Châlons sur la liste des Territoires à Risque d'Inondation important (TRI).

Toutefois, et compte tenu de la contrainte horaire que je viens d'évoquer, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de revenir sur cette question à l'occasion d'une prochaine réunion du comité syndical ou d'une réunion spécifique des élus des communes et intercommunalités concernées.

Bernard COLLARD suit ce dossier avec attention et représentera notamment le syndicat mixte à l'assemblée générale du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la modification de l'ordre du jour et désigne M. Michel VALTER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2011

Cette séance avait notamment permis de faire le point sur l'avancement du projet de festival international des cinémas de guerre avec Philippe BACHMAN, Directeur de la Comète.

Je vous propose de mettre le procès verbal aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, donc le procès verbal est adopté.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance 5 juillet 2011.

2. COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DU BUREAU

M. JESSON

Le bureau s'est réuni à deux reprises depuis le comité syndical de juillet dernier. Différents points traités lors de ces réunions font l'objet de délibérations inscrites à notre ordre du jour comme la modification du budget, la modification du schéma directeur, l'étude des mobilités et le dossier de candidature des "Paysages de Champagne" auprès de l'UNESCO.

Mon propos portera donc sur les trois points suivants :

- La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :
Nous avons envisagé la mise en œuvre d'une OPAH il y a maintenant près de 2 ans mais sans succès faute de crédits disponibles pour le Pays de Châlons. Nous avons donc souhaité faire le point avec les représentants de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).
Il en ressort qu'une candidature de notre territoire serait maintenant acceptée et qu'une OPAH pourrait tirer parti, outre les aides de l'ANAH, du dispositif "Habiter mieux" qui vient d'être mis en place dans le cadre du grand emprunt national.
Selon les techniciens de l'ANAH, les 2,5 millions de travaux de dotations de la Marne devraient générer 10 millions de travaux ce qui représente un apport important pour l'économie locale.

La démarche serait conduite dans un premier temps par l'Agence d'urbanisme avec une étude préalable qui porterait sur le Pays de Châlons hors Communauté d'agglomération déjà engagée sur une démarche d'OPAH, et qui permettrait de cibler le potentiel de logements ainsi que les enjeux identifiés par sous-ensembles géographiques du pays.
Après accord de l'ANAH et de la Région, cette première analyse serait suivie par une étude pré opérationnelle confiée à un bureau d'études spécialisé. Cette étude d'une durée de 9 mois à un an serait suivie d'une ou plusieurs OPAH, ne recouvrant pas nécessairement le périmètre du pays, sur une durée d'environ 3 ans.
Cela a évidemment un coût et il conviendra d'affiner la réflexion et de se prononcer dans le cadre de notre prochain budget.
- Le bureau s'est également interrogé sur les objectifs à fixer en termes de production de logements dans le cadre de l'élaboration du SCoT.
L'enjeu est évidemment celui de la réduction de la consommation foncière fixé par les lois Grenelle et de modernisation de l'agriculture. Cette première réunion a conduit à réorienter la réflexion proposée par Gilles HERBACH du cabinet OPERA vers une prise en compte de la notion de parcours résidentiel avec une interrogation sur le fonctionnement des équipements publics (notamment les écoles) et les conditions d'accueil des personnes vieillissantes.
- Le bureau a également travaillé à la mise en place du conseil de développement.
La réunion constitutive du conseil de développement a eu lieu le 28 novembre et a permis d'élire le président du conseil de développement en la personne de Pascal COLLARD.
Il appartient maintenant au président de procéder à la désignation des 3 présidents de commission afin que le travail puisse s'engager dès le début de janvier 2012. Le conseil réunit environ 75 personnes mais l'entrée de nouveaux membres est tout à fait possible et même souhaitée notamment au niveau du collège institutionnel avec la Chambre de commerce.
Les thèmes de saisine des commissions ont été définis en tenant compte des priorités et actions décidées par le syndicat mixte, notamment le lancement de l'étude des mobilités et les problématiques de précarité énergétique, qui pourraient être traitées dans le cadre de l'OPAH. Par ailleurs, le recensement du petit patrimoine

figurait déjà dans les réflexions envisagées lors de la première réunion du conseil de développement en 2009.

Commission 1 : Les services à la population

- Comment améliorer la mobilité au sein du territoire dans un contexte démographique particulier ?
- Quelles politiques définir en matière de technologies numériques pour répondre aux besoins des ménages et des entreprises ? Comment tirer profit de l'innovation et des technologies pour moderniser les services et organisations ?
- Comment adapter l'offre de services au défi du vieillissement de la population ?

Commission 2 : Animation et attractivité du territoire

- Comment faire connaître tant vis-à-vis de l'extérieur que des habitants les atouts du patrimoine et notamment du petit patrimoine local ?
- Comment favoriser la mise en réseau des acteurs au sein du pays pour un plus grand partenariat autour d'un projet touristique global ?
- Comment répondre aux différents besoins en matière d'animation culturelle, sportive ou de loisirs ?

Commission 3 : La contribution aux enjeux du développement durable

- Comment développer les circuits courts alimentaires ?
- Comment prévenir les situations de précarité énergétique des ménages dans les domaines de l'habitat (projet d'OPAH) et des transports ?
- Comment articuler les réflexions conduites aux différentes échelles territoriales et dans différentes structures ou institutions en matière de développement durable ?
- Comment concrétiser les objectifs de confortement de la trame verte et bleue dans un contexte de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique ?

Je rappelle que les travaux vont démarrer au mois de janvier avec le principe d'un rendu en octobre 2012. La réussite dépend largement de l'implication du maximum de personnes ne serait-ce que pour diffuser l'esprit de la démarche de pays.

Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues soit en participant aux réunions du conseil de développement soit en contribuant aux différents questionnements qui seront formulés par chacune des commissions.

Y a-t-il des questions sur les points que je viens d'évoquer ?

M. VALTER

Les membres du comité syndical, qui ne sont pas forcément disponibles pour participer à toutes les réunions du conseil de développement, pourront-ils être informés des dates de réunion fixées pour chacune de ces commissions ?

M. JESSON

Le Président doit tout d'abord trouver des présidents pour chaque commission. Ensuite, le planning sera déterminé pour l'année une fois que les commissions seront constituées. Un programme de travail sera mis en place et notamment les fréquences des réunions que l'on estime à peu près à 5 ou 6 réunions par an. Lorsque le planning de chaque commission sera établi, nous envisagerons une communication élargie pour faciliter la participation.

Mme ANCELLIN

Il serait bien que chacun d'entre nous sache qui, dans sa commune ou communauté de communes, participe aux différentes commissions du conseil de développement, afin qu'on puisse leur relayer les informations sur le Pays, et qu'à l'inverse ils nous informent des avancées des travaux du conseil. Serait-il possible d'avoir la liste des personnes inscrites dans chaque commission ?

M. JESSON

On a promis aux membres du conseil de développement de leur communiquer la liste des membres de chacune des commissions avec leurs coordonnées. On peut donc élargir cet envoi à tous les délégués du syndicat mixte. Vous pourrez ainsi communiquer auprès des membres du conseil de développement et proposer à d'autres personnes d'intégrer ces réunions. Cette liste vous sera donc prochainement envoyée par courrier électronique.

Mme CHEVANNE-LENGLET

Serait-il possible d'obtenir communication du diaporama projeté lors de la réunion d'installation du conseil de développement ? Cela permettrait aux délégués du syndicat mixte de prendre connaissance des objectifs, des missions et de l'organisation du conseil de développement.

M. JESSON

Cette observation est également judicieuse.

M. CHONÉ

Dans le cadre de la modernisation du site Internet du Pays de Châlons, nous avons prévu la création d'une rubrique spécifique au conseil de développement qui permettra de suivre régulièrement l'avancée des travaux des trois commissions. Les comptes rendus des réunions seront notamment accessibles en téléchargement.

M. JESSON

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à l'examen des délibérations avec en premier lieu la modification budgétaire.

3. MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF

M. JESSON

Les décisions modificatives relatives au budget primitif 2011 ont pour objet de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement. Quatre éléments conduisent aujourd'hui à modifier le budget primitif adopté le 20 avril 2011 :

- **La décision du comité syndical du 5 juillet 2011 de ne pas porter le projet de festival du film et d'attribuer une subvention à la Comète pour la conception et la mise en œuvre du festival.**

Ce projet est désormais entré dans une phase active avec notamment des contacts entre l'équipe de la Comète et les professionnels du cinéma lors du festival international du film de Busan en Corée du Sud. On vous a remis une note sur ce projet à l'entrée de façon à vous tenir informés ¹. La question de la date est désormais tranchée avec une première édition du festival se tenant en octobre 2013. La question de l'appellation reste en revanche encore en discussion.

Consécutivement à cette décision, il convient de diminuer le poste des recettes des 75 000 € de subventions attendus de l'Etat (ministères de la Culture et de la Défense), de la Région Champagne-Ardenne, du Conseil Général de la Marne et du FEADER et de modifier le poste des dépenses avec une subvention à La Comète qu'il est proposé de fixer à 60 000 €.

- **La décision du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, en date du 12 juillet 2011, d'attribuer au Syndicat mixte une subvention de 50 000 € au titre de l'appel à projets "SCoT ruraux".**

La convention entre le Syndicat mixte et l'Etat prévoit l'attribution d'une somme de 30 000 € sur une première phase en 2011.

¹ Document joint en annexe pages 18 à 20.

- La décision du Conseil régional de Champagne-Ardenne d'accorder une subvention de 22 000 € au titre de l'ingénierie soit une diminution de 9 875 € à traduire au poste des recettes.

- La décision du Syndicat mixte de s'associer au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, aux Pays d'Epernay et de Reims et à Reims Métropole pour conduire une étude de faisabilité en matière d'amélioration de la desserte en transports.

Compte tenu du calendrier prévisionnel, il est proposé de maintenir une inscription de 1 250 €. La subvention attendue du Conseil général, soit 11 250 €, est à supprimer du poste des recettes.

TOTAL DES DEPENSES : - **61 125,00 €**

Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement : + **10 125,00 €**

022 - Dépenses imprévues fonctionnement + 10 125,00 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : - **131 250,00 €**

617 – Frais d'études (étude transports 1ère partie)..... - 11 250,00 €

6288 – Autres frais de remboursements..... - 120 000,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + **60 000,00 €**

6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (Association La Comète)..... + 60 000,00 €

TOTAL DES RECETTES : - **61 125,00 €**

Chapitre 74 – Dotations et participations..... - **61 125,00 €**

7471 – Ministère de la Culture (festival) - 5 000,00 €

7471 – Scot Ruraux..... + 30 000,00 €

7471 – FEADER (festival) - 30 000,00 €

7471 – FEADER (Conseil de développement) + 5000,00 €

7471 – Ministère de la Défense (festival) - 10 000,00 €

7472 – Région (festival)..... - 15 000,00 €

7472 – Région (ingénierie) - 9 875,00 €

7473 – Département (festival) - 15 000,00 €

7473 – Etude transport..... - 11 250,00 €

M. JESSON

Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote ?

M. SCHULLER

La lecture de la délibération mérite des explications complémentaires. Il est précisé dans le texte que le poste des recettes est diminué de 75 000 € du fait que les subventions attendues des partenaires pour le festival du film seront directement attribuées à la Comète Mais si ces 75 000 € sont retirés du poste des recettes, ils doivent également être retirés du poste des dépenses.

M. JESSON

La dépense envisagée initialement était de 120 000 € couverts par les 75 000 € de subventions et par l'engagement propre du syndicat mixte à hauteur de 45 000 €. Cette dépense de 120 000 € est supprimée et remplacée par une subvention de 60 000 € à La Comète.

S'il n'y a pas de questions complémentaires, je vous propose de passer au vote : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Merci.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les décisions modificatives du budget primitif 2011 telles que présentées

4. APPROBATION DE LA CHARTE DES PAYSAGES DU CHAMPAGNE

M. JESSON

Je vous propose de passer à la délibération relative à l'approbation de la Charte des Paysages du Champagne. Je vais laisser M. DOUCET, qui a une très bonne connaissance de ce dossier au sein de la Communauté d'agglomération, le soin de vous le présenter.

Je précise que cette approbation n'a pas d'incidence financière pour notre syndicat et qu'il s'agit d'une démarche de soutien aux actions de l'Association "Paysages du Champagne".

M. DOUCET

Le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est porté par l'Association des Paysages du Champagne sur la base d'une aire géographique redéfinie.

Le nouveau périmètre comprend désormais 3 zones centrales emblématiques : les coteaux historiques de Mareuil-sur-Ay à Hautvillers, l'Avenue de Champagne à Epernay et la Butte Saint-Nicaise à Reims.

Ce sont ces trois zones centrales qui vont faire l'objet de la demande d'inscription au patrimoine mondial. Autour de ces zones centrales, il y a une zone dite "tampon", en cours de définition, et qui comportera des dispositions particulières en termes de classement et de protection des paysages, des caves et des bâtiments.

Autour de cette zone "tampon", il y a une zone dite "d'engagement" qui comprend les communes comprises dans l'aire d'appellation Champagne, plus la commune de Châlons-en-Champagne qui appartient à l'aire d'élaboration, comme un certain nombre d'autres communes du Pays de Châlons. L'objectif de cette zone d'engagement est de montrer que tous les acteurs politiques et économiques et toutes les collectivités adhèrent pleinement au projet, même au-delà des secteurs inscrits au patrimoine mondial.

L'association des Paysages du Champagne a donc élaboré une charte d'engagement pour cette zone qui a été proposée à la signature du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, du Syndicat des vignerons, des chambres de commerce, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités concernées.

La Communauté d'agglomération et la Ville de Châlons ont déjà pris les délibérations leur permettant de signer cette charte d'engagement. Il paraît intéressant que notre syndicat soit également signataire compte tenu de sa proximité avec le vignoble et des communes membres comprises dans l'aire d'élaboration.

Cette signature nous conduira à veiller à ce que les orientations de notre futur SCoT soient compatibles avec les principes énoncés dans la charte. Or, il est très vraisemblable que le SCoT soulignera la nécessité de renforcer l'attractivité de notre territoire, de développer son potentiel touristique, de valoriser son patrimoine et de protéger l'environnement tout comme le préconise la charte. Il n'y a donc aucune difficulté à signer cette charte.

Par ailleurs, ce dossier a beaucoup progressé grâce à un dialogue constant entre l'Association des Paysages du Champagne et les experts de l'UNESCO. Sur la recommandation de l'UNESCO, les élus se sont accordés sur une définition de la "valeur universelle exceptionnelle" des paysages du Champagne et ont établi la liste de ce que l'on appelle les "attributs", c'est-à-dire les lieux emblématiques symboliques de la valeur universelle exceptionnelle de ces paysages. Malgré tous ces efforts, il faudra encore quelques années avant que l'on aboutisse à l'inscription effective au patrimoine mondial de l'UNESCO. En règle générale, ce type de candidature demande en effet au minimum 7 ou 8 ans avant d'aboutir. Il faut donc être patient, mais aussi convaincu.

Rapport de Monsieur le Président :

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage depuis 1972 à travers le monde, l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une "valeur universelle exceptionnelle" pour l'humanité. La mission de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial consiste notamment à :

- encourager les états à signer la Convention du patrimoine mondial et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel ;
- encourager les états parties à la Convention à proposer des sites sur leur territoire national pour inscription sur la liste du patrimoine mondial ;
- encourager les états parties à élaborer des plans de gestion ;
- encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel.

En 2011, la liste du patrimoine mondial comprend 725 biens culturels, 183 naturels et 28 mixtes, soit 936 sites répartis dans 153 états. La France compte quant à elle 37 sites, dont 33 biens culturels, 3 naturels et 1 mixte.

C'est dans ce cadre que les collectivités territoriales et la profession vitivinicole regroupées au sein de l'Association "Paysages du Champagne" ont engagé une démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO afin de faire reconnaître la "valeur universelle exceptionnelle" du patrimoine culturel et naturel du Champagne.

L'inscription des paysages du Champagne sur la liste du patrimoine mondial permettrait de valoriser la région où s'élabore un vin universel au plan international et de protéger à long terme tout à la fois le territoire et le produit. La candidature est également une occasion de fédérer tous les acteurs champenois autour d'un grand projet et de sensibiliser la population à la richesse du patrimoine vitivinicole de la Champagne en incitant chacun à porter un regard neuf sur le paysage.

Cette volonté de protection et de valorisation de la région viticole champenoise traduit à la fois la prise de conscience de l'importance du patrimoine pour renforcer l'attractivité du territoire et la nécessité de préserver la qualité de ce patrimoine fruit d'une longue et intime relation des hommes et de leur environnement.

Conscients que la "valeur universelle exceptionnelle" portée par les sites emblématiques de la Champagne que sont l'avenue de Champagne à Epernay, la colline Saint-Nicaise à Reims et les coteaux historiques de Cumières à Mareuil-sur-Ay nécessite de diffuser les valeurs promues par le projet d'inscription pour une plus grande cohérence de gestion et pour ne pas déconnecter les sites de leur environnement, les porteurs de la démarche de reconnaissance souhaitent l'accompagner par un projet de développement durable prenant en compte les dimensions environnementales, économiques et culturelles.

Ces objectifs de protection et de valorisation sont donc inscrits dans une charte de gestion définie autour de quatre axes de travail principaux et constituant un cadre de réflexion et de pédagogie sur l'aménagement durable du territoire. Au-delà d'une énumération des principes et objectifs de la candidature des Paysages du Champagne, la charte s'accompagne de deux documents de conseils en termes de planification urbaine et de pratiques culturelles.

Bien que le périmètre du syndicat mixte ne comprenne pas de communes classées dans l'aire de production de raisin destiné à l'élaboration du Champagne, il est néanmoins très proche de communes viticoles et comprend par ailleurs 63 communes mentionnées dans l'aire d'élaboration où il est possible de vinifier, d'élaborer et d'habiller les vins d'appellation Champagne. La plus renommée d'entre elles est incontestablement Châlons-en-Champagne qui possède une Maison de Champagne connue à l'international et des kilomètres de caves présentant la particularité d'être accessibles de plain pied notamment depuis l'avenue de Paris.

Au-delà de cette appartenance au triangle d'or du Champagne justifiant une attention particulière à la démarche d'inscription et une participation active aux actions de valorisation et de préservation de ce patrimoine, les objectifs de développement durable de la Charte des Paysages du Champagne recoupent plusieurs préoccupations du projet de territoire du Pays de Châlons ainsi que des orientations d'aménagement du futur Schéma de Cohérence Territoriale dans les domaines suivants :

- le renforcement de l'attractivité et de l'image du territoire,
- la valorisation du potentiel touristique,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, du patrimoine bâti et des paysages,
- l'amélioration du cadre de vie notamment au titre d'aménagements urbains qualitatifs et durables,
- la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ainsi que la maîtrise des risques pour la santé et l'environnement.

M. JESSON

Il y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la charte des paysages du Champagne

5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR

M. JESSON

Depuis son approbation en 1998, le schéma directeur a déjà été modifié à trois reprises, en avril 2006, juillet 2007 et juillet 2009. A la demande de certaines intercommunalités ou communes qui en ont exprimé le besoin, une nouvelle procédure de modification a été engagée dans le courant de l'année 2011, pour permettre la réalisation de projets communaux ou d'intérêt communautaire.

Neuf demandes communales ont été présentées dans le dossier mis à l'enquête (Coupéville, La Cheppe, Les Grandes Loges, Moncetz-Longevas, Pocancy, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Gibrien, Saint-Martin-sur-le-Pré et Vésigneul-sur-Marne) et une demande de la Communauté de Communes de Condé-sur-Marne pour cinq communes (Aigny, Condé-sur-Marne, Isse, Juvigny, Vraux).

Conformément à l'article 5 de l'arrêté de mise à l'enquête, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à Châlons-en-Champagne (siège du syndicat mixte à l'ouverture et à la clôture de l'enquête), Coupéville, Isse, La Cheppe et Pocancy.

Le projet de modification a été soumis à enquête publique du 25 août au 27 septembre 2011. Le commissaire a noté dans son rapport que les formalités de publicité ont bien été faites et qu'il a bénéficié de toute commodité à l'exercice de sa mission.

Cette enquête a suscité une assez faible participation de la population, avec peu de réclamations formulées dans les registres d'enquête. Deux observations ont cependant été exprimées, l'une par le maire de Saint-Gibrien en ce qui concerne la création d'une zone d'équipement public en vue de la construction d'une salle des fêtes, et l'autre par le maire de Pocancy à propos de la surface constructible à vocation économique au lieu-dit "Saint-Eloi".

Dans son rapport, le commissaire note que : *"Les différentes demandes ont été formulées pour tenir compte des réalités économiques et environnementales. Elles permettent aux communes de mettre en œuvre la révision de leurs documents d'urbanisme. Les différents équilibres ont été respectés sur l'ensemble du territoire concerné. Cette modification ne porte pas atteinte à son économie générale. J'ai porté mon appréciation sur les modifications envisagées."*

Compte tenu de ce qui précède, j'émet un avis favorable au projet de modification du Schéma Directeur de la Région de Châlons-en-Champagne tel que présenté à l'enquête publique sous les recommandations suivantes : que la commission de suivi examine les requêtes formulées par les maires de Pocancy et de Saint-Gibrien."

Suite à ces observations et recommandations, la commission de suivi du syndicat mixte s'est réunie le 25 octobre 2011 et a formulé les avis suivants :

- pour ce qui concerne la demande de Saint-Gibrien visant à créer une zone d'équipement public au voisinage du cimetière communal le long de la RD. 87, la commission a estimé que cette demande, localisée dans un espace de coupure agricole, conduisait à remettre en cause une protection forte excédant le cadre juridique de la modification.

Sur ce point, la commission a maintenu son analyse initiale et considère qu'il y a remise en question d'un principe fort de protection instauré dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1974 et confirmé par le schéma directeur de 1998. En conséquence, elle a estimé que cette question de fond doit être débattue dans le cadre de la révision du schéma directeur en SCoT, qui doit intervenir en 2012. La problématique de la consommation foncière et celle de l'étalement urbain figurent en effet au centre des thématiques que doivent traiter les SCoT depuis la loi Grenelle 2.

- pour ce qui concerne la demande de Pocancy visant à augmenter la surface constructible au lieu-dit "Saint-Eloi", la commission a considéré les points suivants :
 - . la nécessité d'optimiser la consommation d'espace agricole et de la justifier par des intentions d'aménagement. Or, il n'y a pas de projet d'implantation

identifiable à court terme sur le site dit de "Saint-Eloi" contrairement au site dit du "Rafidin",

- . l'avis du Conseil général qui souligne la nécessité de ne pas multiplier les accès sur les routes départementales pour des raisons de fluidité et de sécurité des trafics en sachant que les sites dits du "Rafidin" et de "Saint-Eloi", tous deux situés le long de la RD. 933, sont distants d'environ 1 km,
- . la possibilité de modifier le SCoT en cas de besoin avéré comme cela a déjà été réalisé par le passé notamment pour permettre l'implantation d'une entreprise sur la commune des Grandes Loges.

Compte tenu de ces éléments, la commission a estimé qu'il était plus judicieux d'attendre et de mettre en œuvre, le moment venu, une modification prenant bien en compte les contraintes du site.

Je pense que ces solutions, empreintes de sagesse, vont amener des réactions.

M. LIBERA

L'avis défavorable de la commission de suivi sur le dossier de la salle des fêtes de Saint Gibrien remet pour nous fondamentalement en cause l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Un débat aura lieu au sein du conseil municipal sur la poursuite ou non de la démarche.

Je tiens à faire remarquer que, contrairement à ce qui est indiqué dans le projet de délibération, nous n'avons pas reçu communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Par ailleurs, personne à l'Hôtel de Ville de Châlons, qui est le siège social du syndicat mixte, n'a pu me renseigner sur la mise à disposition de ce rapport.

J'estime que la synthèse des conclusions du commissaire enquêteur présentée par M. JESSON ne suffit pas pour se prononcer et délibérer sur la modification du schéma directeur. J'aurais souhaité connaître en détail l'analyse des arguments présentés par la commune au commissaire enquêteur car selon nous il n'y a pas de remise en cause de la coupure d'urbanisation entre Fagnières et Saint-Gibrien.

M. CHONÉ

La diffusion aux délégués de l'ensemble des pièces relatives à l'enquête n'a pas été envisagée pour des raisons pratiques et de coût. La transmission des dossiers auprès des communes directement concernées a par ailleurs pris un peu de retard mais les éléments sont à la disposition des élus qui en font la demande auprès de l'agence d'urbanisme.

En ce qui concerne les coupures d'urbanisation, ce principe date du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de 1974. Il avait alors été institué avec la double volonté de préserver les espaces agricoles et l'identité des communes. Cette règle a permis d'éviter un développement anarchique avec une urbanisation au fil des voies. Je cite toujours l'exemple de Sarry : s'il n'y avait pas eu de coupure agricole entre Châlons et Sarry, il y aurait certainement aujourd'hui une agglomération continue de Châlons à Sarry.

Ce principe, très en avance sur son temps, a été repris par le schéma directeur de 1998 avec les mêmes objectifs de stabilité de l'agriculture dans des secteurs soumis à forte tension et de préservation des paysages. Il s'applique dans la vallée de la Marne sur les deux rives depuis près de quarante ans et est matérialisé dans les documents d'urbanisme de chacune des communes par un zonage agricole limitant la constructibilité aux besoins de l'activité agricole.

M. JESSON

Je tiens à souligner que la délibération est fidèle aux conclusions du commissaire enquêteur, qui donne un avis favorable à la modification en recommandant un nouvel examen des demandes de Pocancy et de Saint-Gibrien par la commission de suivi. C'est ce qui a été fait et la commission a maintenu son avis à l'unanimité de ses membres présents lors de la réunion du 25 octobre.

Nous avons bien compris les préoccupations de la commune avec la problématique du PLU en cours d'élaboration mais la réflexion de la commission était globale et a tenu compte des considérations suivantes :

- Le bilan très positif des coupures d'urbanisation qui ont permis d'éviter un mitage des espaces agricoles en périphérie d'agglomération lequel aurait ensuite entraîné des répercussions en cascade sur le foncier dans toutes les communes.
- Le nouveau contexte législatif de préservation du foncier agricole avec la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle 2) complétée par la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche. L'objectif est de réduire le rythme de consommation d'espaces agricoles de 50 % durant la prochaine décennie. La mise en place de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) est une illustration très concrète de cette politique de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.
- La nécessité d'instruire votre demande dans une réflexion globale alors que des interrogations parfois pressantes se font jour dans d'autres communes pour étendre l'espace constructible au détriment de l'espace agricole.

Il ne s'agit donc pas d'une fin de non recevoir mais d'une proposition de décision logique compte tenu des incidences possibles sur le foncier agricole et de la nécessité d'un choix argumenté et débattu avec les personnes associées qu'il s'agisse des services de l'Etat ou des chambres consulaires. Comme cela a été expliqué, ce débat préalable n'est pas possible dans une procédure de modification alors qu'il est au contraire nécessaire dans le cadre de la révision du schéma directeur en SCoT.

M. HUET

La commission n'a pas ignoré l'enjeu que représente la salle des fêtes pour la commune de Saint-Gibrien mais ne pouvait pas non plus décider sur ce cas précis sans que soit engagée une discussion sur le devenir des coupures agricoles en sachant que l'élaboration du SCoT est en cours.

Comment dire oui ici et non ailleurs sans avoir reposé la question des coupures d'urbanisation ? Tout le monde semble s'accorder sur les effets positifs de cette mesure sur l'économie locale et sur les paysages. Nos prédécesseurs ont été visionnaires en instituant cette protection et nous devons veiller à la pérenniser sans pour autant s'interdire d'examiner les conditions de son adaptation dans certains secteurs et notamment dans les territoires traversés par le boulevard périphérique. Cet avis n'est donc pas complètement définitif et pourra évoluer dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

M. JESSON

J'espère que vous avez bien compris l'esprit dans lequel la commission a proposé cette décision. Comme l'a évoqué M. HUET, on ne veut pas créer de précédent sans avoir considéré préalablement tous les aspects avec les différentes personnes publiques.

Rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte :

Le schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne a été approuvé le 23 octobre 1998. En application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, ce schéma directeur a valeur de schéma de cohérence territoriale (SCoT). Sa forme et son contenu restent toutefois celui des anciens schémas directeurs et il ne deviendra réellement SCoT qu'au terme de sa mise en révision. Dans cette attente, le schéma directeur peut faire l'objet d'une modification, dans les conditions définies par le deuxième alinéa de l'article L.122-13 du code de l'urbanisme et sans être mis en forme de schéma de cohérence territoriale, lorsque la modification ne porte pas atteinte à son économie générale.

Trois procédures en ce sens ont déjà été approuvées les 5 avril 2006, 9 juillet 2007 et 17 juillet 2009. Le syndicat mixte a souhaité qu'une quatrième procédure de modification du schéma directeur soit engagée pour permettre la réalisation de projets communaux ou d'intérêt communautaire. Plusieurs communes ou communautés de

communes compétentes en matière d'urbanisme souhaitent en effet engager ou achever la révision de leurs Plans Locaux d'Urbanisme pour répondre à leurs besoins de développement.

Pour garantir le respect de l'économie générale et des grands principes du schéma directeur, la procédure ne porte que sur des modifications qui présentent un caractère de nécessité ou d'urgence pour les communes ou groupements de communes concernés et qui ont pour objectifs :

- de faire évoluer l'espace à vocation urbaine des communes de Coupéville, La Cheppe, Les Grandes Loges, Moncetz-Longevas, Pocancy, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Gibrien et Saint-Martin-sur-le-Pré ainsi que des cinq communes membres de la Communauté de communes de la région de Condé-sur-Marne compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme soit Aigny, Condé-sur-Marne, Isse, Juvigny et Vraux.
Ces modifications sont destinées à tenir compte de besoins d'extension ou de changements du contexte local justifiant une localisation différente de certains espaces.
- d'actualiser ponctuellement la représentation des espaces boisés à maintenir et à créer consécutivement à un remembrement engagé antérieurement à l'approbation du schéma directeur à Vésigneul-sur-Marne.

Dans le cadre de la notification du projet de modification aux personnes et organismes mentionnés à l'article L.122-8 du code de l'urbanisme et à l'article L.112-3 du code rural, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre d'agriculture ont formulé un avis favorable tout en faisant état de principes d'aménagement à prendre en compte notamment pour assurer la pérennité des espaces agricoles et des activités économiques existantes.

Dans le même registre, le Conseil général de la Marne a souligné la nécessité d'intégrer les enjeux de sécurité routière, de fluidité du trafic et de prévention des nuisances le long des routes départementales lors de l'urbanisation des zones d'extension projetées.

L'enquête publique sur la modification s'est tenue du jeudi 25 août 2011 au mardi 27 septembre 2011 au siège du syndicat mixte, à Châlons-en-Champagne, pour la première et la dernière permanence du commissaire enquêteur, ainsi qu'à Coupéville, Isse, La Cheppe et Pocancy. Cette enquête a suscité une assez faible participation de la population avec peu de réclamations formulées dans les registres d'enquête.

Deux observations ont été exprimées par les maires de Saint-Gibrien en ce qui concerne la création d'une zone d'équipements publics en vue de la construction d'une salle des fêtes et de Pocancy qui estime que la surface constructible au lieu-dit "Saint-Eloi" est insuffisante.

Les réponses du commissaire enquêteur aux observations présentées lors de l'enquête tiennent compte de leur recevabilité dans le cadre juridique du schéma directeur et de son articulation avec les documents locaux d'urbanisme. Dans son avis favorable, le commissaire enquêteur souligne :

- que les différentes demandes ont été formulées pour tenir compte des réalités économiques et environnementales,
- qu'elles permettent aux communes de mettre en œuvre la révision de leurs documents d'urbanisme,
- que les différents équilibres ont été respectés sur l'ensemble du territoire concerné et que la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du schéma.

Pour ce qui concerne les observations de Pocancy et de Saint-Gibrien, le commissaire recommande que la commission de suivi du SCoT créée au sein du syndicat mixte examine les requêtes formulées par les maires des deux communes.

Sur ce dernier point, la commission réunie le 25 octobre 2011 a estimé :

- que la demande de Saint-Gibrien excédait le cadre de la modification compte tenu de l'atteinte à un principe fort de protection des coupures agricoles instituées entre les communes de la vallée de la Marne et qu'elle serait en conséquence débattue dans le cadre de la révision du SCoT devant intervenir fin 2012 ;
- que la demande de Pocancy n'était pas soutenue par un projet d'accueil d'une activité industrielle identifiable à court terme et qu'il conviendrait de s'interroger, le moment venu, sur l'opportunité d'identifier deux sites économiques structurants distants d'environ 1 km sur la RD. 933 ou au contraire d'étendre le site du Rafidin notamment au regard des observations du Conseil général sur les conditions d'accès et de sécurité sur la route départementale.

S'il n'y a pas d'autres observations ou questions, je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

Le Comité syndical, avec 46 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, décide d'approuver la modification du schéma directeur

6. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE REIMS METROPOLE, CITES EN CHAMPAGNE, LES PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE, EPERNAY ET REIMS ET LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS DANS LE CADRE DE L'ETUDE DES MOBILITES DURABLES

M. JESSON

Le dernier sujet à l'ordre du jour est la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de réaliser une étude en faveur des transports et de la mobilité durable sur les bassins de vie rémois, sparnacien et châlonnais.

Je vous rappelle que nous souhaitons initialement faire notre propre étude de transports à l'échelle du Pays de Châlons, et que nous avons entre-temps été invités, ainsi que la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, à nous associer à une démarche similaire envisagée par les Pays d'Epernay et de Reims, le Parc Naturel Régional (PNR) de la Montagne de Reims et la Communauté d'agglomération Reims Métropole.

Comme je l'avais évoqué le 5 juillet dernier, un courrier formulant une réponse favorable de principe a été adressé à nos voisins en sollicitant une réunion de travail pour préciser le cahier des charges et définir les modalités de cette coopération qui se justifie pleinement par l'importance des échanges entre nos territoires et les économies d'échelle que nous pouvons en espérer.

Suite aux différents échanges entre les techniciens des six territoires, il nous est proposé aujourd'hui de constituer un groupement de commandes avec nos partenaires pour encadrer juridiquement, techniquement et financièrement la réalisation de cette étude.

En termes de contribution financière et comme cela est indiqué à l'article 11 du projet de convention joint à la délibération, la clé de répartition pour le financement de cette étude est basée sur le poids de population de chaque territoire, à savoir 45,1 % pour Reims Métropole, 13,7 % pour Cités en Champagne, 15,8 % pour le Pays d'Epernay, 14,2 % pour le Pays Rémois, 7,5 % pour notre structure et enfin 3,7% pour le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Avez-vous des observations ou des questions à formuler sur cette délibération ?

M. SCHULLER

Il serait souhaitable de préciser l'enveloppe globale de l'étude pour connaître le montant que chaque territoire devra apporter. A quel montant convient-il de rapporter les 7,5 % de notre syndicat mixte ?

M. CHONÉ

Le montant n'est pas encore défini de manière précise mais le coût devrait se situer dans une fourchette comprise entre 150 000 et 200 000 €. Le coût pour le Pays de Châlons ne devrait donc pas dépasser 15 000 € dans l'hypothèse haute. Par ailleurs, le montant effectif sera calculé après déduction des subventions espérées du Conseil général de la Marne, du Conseil régional de Champagne-Ardenne, de l'ADEME et de l'Europe (FEDER).

Au final, le coût pour le syndicat mixte sera donc très nettement inférieur à l'enveloppe de 50 000 € envisagée dans le cadre de l'étude conduite par le seul Pays de Châlons.

M. SCHULLER

Alors il faudrait préciser dans la convention que le montant de l'étude est plafonné à 200 000 €.

M. COLLARD D.

Je suggère que l'on mentionne que la participation du Pays de Châlons, estimée à 7,5 % du coût de l'étude, est plafonnée à 15 000 €.

M. JESSON

Donc je vous propose de mettre aux voix cette délibération avec la précaution proposée par Daniel COLLARD, à savoir que la participation de 7,5 % pour le Pays de Châlons est plafonnée à 15 000 €.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ?

M. FERMIER

Je m'interroge sur ce que l'on peut attendre de cette étude dans un territoire comme le nôtre où la faible densité de population ne permet pas d'envisager une desserte en transport collectif efficace à un coût raisonnable. Je crains que l'on aboutisse à un énième constat de dépendance à l'automobile sans pouvoir proposer de solutions.

M. JESSON

Je partage votre analyse sur la difficulté d'imaginer les solutions adaptées aux enjeux de ce territoire mais je vous rappelle que la charte de développement durable du Pays de Châlons soulignait la nécessité d'une réflexion sur ce sujet en prenant en compte l'augmentation inéluctable du prix des carburants et le vieillissement de la population qui vont rendre encore plus difficile l'accès à l'emploi et aux services dans les territoires ruraux.

Le nouveau périmètre de l'étude, et l'intérêt que le Conseil général semble y porter, sont des points très positifs. Il nous appartiendra ensuite d'être vigilants dans le suivi de l'étude en liaison avec la saisine confiée au conseil de développement.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte :

La mobilité des personnes représente un enjeu social et environnemental fort au sein du Pays de Châlons-en-Champagne. C'est pourquoi la définition d'une offre de transports prenant en compte d'une part les enjeux de mobilité interne au Pays et notamment les relations domicile-travail, l'accès aux commerces, aux services, à la culture et aux loisirs et d'autre part les liaisons métropolitaines du territoire a été identifiée comme un objectif stratégique de la charte de développement durable. Pour définir cette offre, le syndicat mixte avait décidé d'inscrire une première phase d'étude au budget 2011.

Depuis le vote du budget primitif, le syndicat mixte, ainsi que la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, ont été officiellement sollicités pour s'associer à une étude sur les mobilités durables conduite conjointement par Reims Métropole, les Pays d'Epervain et de Reims, et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Les principaux objectifs de cette étude sont :

- d'analyser les besoins en matière de déplacements sur l'ensemble du territoire d'étude et d'identifier les enjeux actuels et à venir,
- de mettre en évidence les dysfonctionnements existants et à venir,
- de proposer des scénarios d'évolution des déplacements et de l'offre en transport pour répondre aux besoins de mobilité identifiés,
- de proposer des actions concrètes et innovantes pour l'ensemble du territoire d'étude et pour chaque structure qui le compose, permettant une amélioration de la situation perceptible par tous,
- d'établir un document de référence commun et partagé par les territoires.

Par la réalisation de cette étude, les territoires souhaitent principalement contribuer à :

- maintenir et renforcer l'attractivité et la qualité de vie des territoires,
- optimiser les mobilités des personnes et adapter l'offre en transports à la diversité des usages,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le caractère particulier et innovant de cette étude avec l'implication de six structures territoriales différentes nécessite une organisation et un montage juridique adapté qui prend la forme d'un groupement de commandes pour procéder à la passation et au suivi administratif et financier du marché y compris les relations avec les collectivités et organismes qui vont subventionner l'étude. Reims Métropole, initiateur de la démarche, s'est

proposé d'être le référent unique du groupement étant entendu que chacune des six entités sera représentée par un membre élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

La répartition financière du coût de l'étude se fera au prorata de la population de chaque territoire. Par ailleurs, et compte tenu de son caractère innovant et structurant, l'Etat via le FEDER, le Conseil Général de la Marne, la Région Champagne Ardenne et l'ADEME entendent soutenir financièrement cette démarche commune.

Ainsi, au regard :

- de la pertinence du périmètre de l'étude, associant trois bassins de vie du triangle marnais entre lesquels s'effectuent de nombreux déplacements quotidiens, et représentant un poids de population conséquent au sein du département soit 475 000 habitants,
- des objectifs et modalités de cette étude élargie aux trois bassins de vie correspondant aux objectifs initialement identifiés par le syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne,
- des avantages de la mutualisation des moyens et des compétences des différentes parties pour réaliser cette étude, notamment pour engager des négociations avec les collectivités départementales, régionales, et certains exploitants tels que la SNCF.

Il vous est proposé d'associer le syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne à l'étude initialement envisagée par le Pays d'Epervain, le Pays Rémois, Reims Métropole et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims en autorisant le président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les six territoires.

Le Comité syndical, avec 52 voix pour et 2 abstentions, décide d'autoriser la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre Reims Métropole, Cités en Champagne, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, le Pays de Reims, le Pays d'Epervain et le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne pour la réalisation d'une étude des mobilités durables

7. QUESTIONS DIVERSES

M. JESSON

Est-ce que vous avez des questions à soulever qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour ou des informations particulières que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'assemblée ?

Mme DROUIN

J'ai entendu dire que la Comète travaillerait sur un projet de film et qu'elle rechercherait des mécènes pour le financement. Cette information est-elle exacte ?

M. DOUCET

Je n'ai aucune information sur un tel projet. Il y a très certainement confusion avec le festival du film car Bruno BOURG-BROC a effectivement engagé une démarche pour intéresser des mécènes à ce projet.

M. JESSON

S'il n'y a pas d'autres questions, il me reste à vous remercier de votre participation et à vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Secrétaire,

Signé : M. Michel VALTER

Unique en son genre dans le paysage international des festivals de films, le **Festival International des Cinémas de Guerre** entend porter un éclairage approfondi et diversifié sur les liens exceptionnels entre production cinématographique et guerre, dans acception large. Il a pour vocation de faire (re)découvrir un champ cinématographique d'une intense vivacité, dans une région directement touchée par son sujet.

Créé et porté par **La Comète, Scène Nationale**, en association étroite avec le Pays de Châlons, il se déroulera essentiellement dans les communes de **Châlons-en-Champagne, Suippes** et **Mourmelon**, ainsi que sur l'ensemble du territoire du Pays et au-delà pour les activités d'action culturelle et d'éducation artistique. Projet artistique et culturel original au niveau international, il constituera un élément majeur du rayonnement et de l'attractivité du territoire régional champardennais. Le Festival fera sienne l'approche de tous les réalisateurs qui, depuis l'invention du cinéma, ont employé le langage cinématographique pour faire réfléchir sur les conflits du monde, mieux en comprendre les ressorts humains, politiques, militaire, sociaux ou économiques et favoriser l'idée de paix.

CONTENU

Le Festival conjuguera les différents genres et formats cinématographiques (fiction, documentaires, films d'archive, longs et courts métrages, séries télévisées, films anciens et sorties à venir) pour couvrir tous les aspects des liens entre guerre et cinémas, au-delà d'un genre cinématographique spécifique et limitatif.

- **Compétition officielle** : 15 films, dont 5 ou 6 films documentaires
4 prix décernés : Grand Prix, Prix Spécial, Grand Prix du Documentaire, Prix du Public
- Section "**écoles de cinéma**" : à chaque édition, des étudiants issus d'écoles de cinéma de plusieurs continents présenteront un court métrage dont la thématique sera "guerre et paix". 1 prix sera décerné.

Jury : **6 personnalités** (issues du monde cinématographique – réalisateur, acteur, critique, producteur ainsi qu'une personnalité extérieure, grand témoin).

Un invité d'honneur : réalisateur / rétrospective + master classe

Président du jury : un grand nom du cinéma international, tendance cinéophile et particulièrement attaché à cette thématique cinématographique.

Parrain permanent : personnalité directement concernée par ce genre cinématographique (acteur / réalisateur) et acceptant de lier son nom au Festival et de s'impliquer dans son développement.

Hors compétition :

- Rétrospective autour d'une thématique (15 films)
 - Rétrospective autour d'un réalisateur (carte blanche du président du jury)
 - Courts-métrages (en 1^{ère} partie des projections)
 - Ciné-concerts
 - Catalogue (bilingue)
 - Exposition photographique (rayonnement sur le territoire au long de l'année)
 - Conférences et master-classes avec les membres du jury
- **Archives cinématographiques et guerres** : la section dédiée au **film d'archives** (plus spécifiquement basée à Suippes et à Mourmelon) sera l'occasion d'une mise en perspective comparée des archives issues de plusieurs pays autour de périodes ou conflits ou types de conflits identiques. Outre les projections, elle sera accompagnée de conférences et séminaires de recherche et fera l'objet d'un travail éditorial original, en partenariat avec plusieurs centres de ressources spécialisés.

Education artistique, action culturelle

Les **groupes scolaires** seront reçus à toutes les séances festival.

Le festival sera le point d'ancrage d'un travail engagé **au long de l'année** dans plusieurs classes du territoire autour d'un **projet pédagogique** orienté sur la thématique rétrospective ou sur les archives.

Le festival se présentera comme un pôle ressources dont les actions pédagogiques dépasseront largement le seul territoire du pays dans lequel il s'inscrit. Ainsi un travail spécifique sera effectué d'une part vers les lycéens en option-cinéma, d'autre part, en direction de l'ensemble de la population universitaire des 4 départements du territoire régional.

THEMATIQUES et RETROSPECTIVES

Les 1^{ères} et 2^e éditions présenteront les thématiques suivantes :

2013 : La comédie, le pastiche, le burlesque dans le film de guerre.

2014 : La Première Guerre Mondiale au cinéma (dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale).

LE FESTIVAL EN CHIFFRES

75 films : 15 films en compétition, 20 films en rétrospective, 15 courts-métrages, 25 films d'archive.

PERIODE, DUREE, LOCALISATION

Le Festival se déploiera durant 1 semaine en octobre (1^{ère} édition en 2013).

Nombre d'écrans – les salles

- Châlons : 4
 - . La Comète – Grande salle : 500 places
 - . La Comète – Petite salle : 150 places
 - . BMVR : 90 places
 - . Salle Pelloutier : 250 places
 - . Cirque : 600/800 places (pour 1 événement : ciné concert ou autre)
- Mourmelon : 1 écran – 250 places
- Suippes : 1 écran – 200 places

Dans ces actions d'éducation artistique il étendra son activité aux départements des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne.

ORGANISATION

L'équipe de programmation

Autour de **Philippe BACHMAN**, directeur de la Comète et délégué général du Festival, assisté de **Céline BARRY**, responsable du cinéma à la Comète et de **Gérard CLAUDEL** (directeur technique), est réunie une équipe de professionnels du cinéma dont les compétences et les domaines de spécialisation sont complémentaires, permettant de couvrir l'ensemble du champ artistique et organisationnel lié au Festival.

• Stéphane BERGOUHNIUX : Cinémas émergents. Asie, Amérique latine, Australie

Stéphane BERGOUHNIUX a travaillé quatorze ans pour Canal + et pour différentes sociétés télévisuelles. Il est passé par la production et la rédaction en chef du Journal Du Cinéma, par l'écriture, la production et la réalisation de documentaires et soirées spéciales, et par la création de chaînes spéciales pour le Festival de Deauville ou de Cannes.

Depuis 2006, en compagnie de Jean-Marie NIZAN, il a réalisé une série de dix documentaires sur le cinéma dans le monde pour TPS (Tempêtes sur l'Asie) et pour Canal + (Sur la trace du dragon, Les chemins du Nouveau Cinéma Argentin, A l'intérieur du cinéma chinois, Les bulles du cinéma israélien) et pour Arte (Le nouveau Cinéma Scandinave), ainsi qu'une série de reportages pour les expositions Picasso et les maîtres, Le grand monde d'Andy Warhol, Claude Monet, Les paysages de Rome et un documentaire sur Daniel Buren : La coupure. En 2009, il a créé l'émission "Histoires de Cinéma" pour Canal + avant de repartir sur les routes pour réaliser,

toujours pour Canal +, *Cinéma iranien, la dernière vague*, en 2011, année où il réalise également un documentaire tourné en une seule journée, 8 caméras et 17 personnages : Le centre Pompidou traversé.

En 2011, il réalise un documentaire sur le cinéma australien pour Canal + Cinéma.

- **Stéphane BOU : Films d'archive et documentaires**

Stéphane BOU est journaliste, chroniqueur sur France Inter et chargé d'enseignement en histoire du cinéma à Paris III.

Ancien producteur à France Culture, il y a produit de nombreuses émissions d'histoire, d'archive et de reportage.

Réalisateur de plusieurs documentaires, il a notamment reçu le prix Michel Mitrani au FIPA 2001 pour le film "Pour qui fait-il bon vivre en Russie".

Il a fait paraître en 2011 aux éditions du Seuil "Actes de naissance" avec la philosophe Elisabeth de Fontenay, termine la coordination d'un Dictionnaire des meurtriers chez Calmann-Lévy (à sortir en mars 2012) et prépare en ce moment une série d'entretiens radiophoniques de 10 H avec Marcel Ophuls, Histoire du cinéma / Histoire du XXe siècle, pour la grille d'été de France Inter.

- **Olivier BROCHE : Cinémas français et francophone. Courts-métrages**

Olivier BROCHE est acteur et producteur. Acteur, il a travaillé pour le théâtre, le cinéma et la télévision. De 1992 à 2003, il rejoint la compagnie Deschamps avec laquelle il joue notamment dans Lapin-Chasseur, le Défilé ou les Précieuses Ridicules et participe aux Deschiens sur Canal +. En 2011, il co-écrit avec François Morel, Instants critiques, spectacle adaptant les échanges entre Jean-Louis Bory et Georges Charensol au Masque et la Plume dans les années 60 et 70.

Au cinéma et à la télévision, il tourne avec Cédric Klapisch, Coline Serreau, Manuel Poirier, Philippe Le Guay, Romain Goupil, Thomas Chabrol, Christian de Chalonge, Tonie Marshall, Philomène Esposito ou Sam Karmann.

Associé à François Magal, il produit des courts-métrages dont deux sont présentés en sélection officielle hors compétition au Festival de Cannes Cindy, the Dol lis mine de Bertrand Bonello et Les Signes de Eugène Green.

Il écrit et réalise des documentaires pour la télévision comme Paul Reynaud, un indépendant en politique et Le temps de grands ensembles. Il est jury dans de nombreux festivals et lecteur de scénarios de courts et de longs métrages pour diverses commissions et en particulier depuis 10 ans, pour la Collection de courts-métrages de Canal +. Depuis 2009, il est conseiller artistique cinéma à La Comète, Scène nationale.

- **Karine Durance : Télévision. Presse et communication**

Karine DURANCE a travaillé treize ans pour le Groupe Canal au sein des chaînes PLANETE, JIMMY et CINECLASSIC France, Espagne et Italie, puis comme responsable Communication des chaînes CINECINEMA, membre de la commission de préachat CINECINEMA sous la direction de Manuel Alduy et dédiée à des programmes spécifiques : documentaires, cartes blanches (à Alain Bashung, Etienne Daho, Christophe, Philippe Katerine, Bertrand Burgalat...).

Elle est également le co-auteur d'une biographie consacrée à HPG, "HPG, autobiographie d'un hardeur" (Hachette littératures, 2002).

Elle est actuellement attachée de presse pour le cinéma (longs-métrages, dvd, édition) – et affectée depuis 2008 à différentes manifestations ou services – le Festival du cinéma de Brive, le Festival International de Contis et FILMO TV, filiale SVOD du groupe WILD BUNCH.

- **Jean-Baptiste THORET : Cinémas américain et européen. Films de genre.**

Jean-Baptiste THORET est critique, auteur, universitaire et réalisateur de documentaires.

Spécialiste du Nouvel Hollywood, du cinéma italien et des réalisateurs de genre, il a publié plusieurs ouvrages théoriques et biographies de cinéastes et collabore à de nombreuses revues et magazines spécialisés (Cahiers du Cinéma notamment).

Depuis 1999, il collabore aux émissions Mauvais genres, Tout arrive ! et La dispute sur France Culture, et tient la rubrique cinéma de l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo. Depuis 2008, il tient également le blog consacré à l'actualité des images pour Le nouvel Observateur.

Il a réalisé de nombreux documentaires en formats longs ou courts pour les chaînes Canal + et Cinécinémas, consacrés notamment à Dario Argento, Robert Duvall, William Friedkin ou Richard Sarafian.

